Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	26

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : TARIFS 2027 DE LOCATION DES SALLES (N°2026-100)

Régine LEFEUVRE, Adjointe, rappelle que la commune dispose de deux salles régulièrement louées ou mises à disposition du public ; la salle polyvalente et la salle du centre social. De capacités différentes, elles permettent aux particuliers, aux associations, aux écoles d'organiser des repas, des réunions ou des activités culturelles et de loisirs.
À titre accessoire, les utilisateurs peuvent également louer des équipements et des mobiliers.
Plus ponctuellement, pour des réunions, la salle du conseil municipal de la mairie peut également être louée pour des réunions. La commune la loue notamment à la poste les sessions d'examens du code de la route.

Les tarifs et conditions de location des salles et des équipements sont fixés par le conseil municipal.

Dans ce contexte et faisant suite à la réunion de la commission « Vie associative » du 12 octobre, elle présente la proposition de tarifs de location pour 2027 qui :

- revalorise les tarifs 2026 de 3% environ,
- conserve la distinction tarifaire selon le lieu domicile des locataires ; commune, territoire intercommunal ou Pays de Brocéliande et selon la qualité du demandeur (particulier, association ou entreprise),
- réduit et simplifie les intitulés en prenant le critère des durées de location.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve la grille tarifaire 2027 relative aux locations des salles communales (salle polyvalente, salle du centre social et salle du conseil municipal) et aux équipements qui leur sont attachés,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer et exécuter les conventions de location,
- charge Monsieur Le Maire de conserver selon l'état des lieux, une partie ou la totalité de la caution du locataire et de facturer au locataire ou à l'utilisateur le coût des éventuelles dégradations des locaux et équipements constatés et chiffrés lors de l'état de lieux.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BEDEE